

**P**our effectuer ce stage, il est nécessaire au préalable d'avoir participé à la Formation Syndicale Générale de Niveau 1.

Ce stage « spécifique » s'adresse aux élus titulaires du Comité Social et Economique et est soumis à l'acceptation du devis envoyé au trésorier du CSE et cosigné par le trésorier et le secrétaire.

En parallèle, votre demande d'absence est à envoyer à l'employeur au plus tôt (délai légal 30 jours avant le début du stage).

La confirmation de la tenue de ce stage vous sera communiquée dès que nous aurons connaissance d'une participation minimum de 8 stagiaires

## Stage CSE – Prise de mandat 27 au 31 janvier 2020

Vos demandes d'absences sont à déposer au plus tôt auprès de vos employeurs.  
(le délai étant de 30 jours)

Syndicat CGT : .....

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Téléphone : ..... Email : .....

Nom et adresse du CSE : .....

.....

Téléphone : .....

### Formations syndicales suivies :

Niveau 1 : oui non si oui année .....

Niveau 2 - 1<sup>ère</sup> partie : oui non si oui année .....

Niveau 2 - 2<sup>ème</sup> partie : oui non si oui année .....

Autres formations syndicales : .....

### Formations syndicales liées aux mandats :

CSE : oui non si oui année .....

CSSCT : oui non si oui année .....

A.T.M.P : oui non si oui année .....

PRUDIS : oui non si oui année .....

Conseillers salariés : oui non si oui année .....

Un devis sera envoyé au secrétaire et trésorier du CSE par l'Union Départementale CGT dès confirmation de votre stage par l'employeur.

A renvoyer à Manuela

Union Départementale CGT d'Indre-et-Loire

Secteur Formation Syndicale

BP 60425

37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX – Tél : 02.47.38.89.38

[ud37@cgt.fr](mailto:ud37@cgt.fr) - <http://www.ud37.cgt.fr/>